

[Accueil](#) [Amiens et Métropole](#)

# Le projet de méthaniseur abandonné à Dreuil-lès-Amiens et Ailly-sur-Somme

Compte tenu du retard pris, du contexte économique défavorable et des recours, la SAS La Forêt a décidé, la mort dans l'âme, de mettre fin à son projet de méthaniseur à Dreuil-lès-Amiens et Ailly-sur-Somme.



<https://www.courrier-picard.fr/id481915/article/2024-01-08/le-projet-de-methaniseur-abandonne-dreuil-les-amiens-et-ailly-sur-somme>

Par Bakhti Zouad

Publié: 8 Janvier 2024 à 18h00

Temps de lecture: 3 min

## Les faits

En décembre 2020, la Société par actions simplifiées (SAS) La Forêt basée à Saveuse et regroupant six agriculteurs, lance un projet d'une unité de méthanisation à Dreuil-lès-Amiens et Ailly-sur-Somme.

Via l'arrêté d'enregistrement du 28 octobre 2021, [la préfecture de la Somme donne son accord à l'implantation de cette Installation classée pour la protection de l'environnement \(ICPE\)](#), considérant que le méthaniseur n'engendrera pas nuisances visuelles, olfactives et sonores. [Picardie Nature et France Nature Environnement y sont également favorables.](#)

Dans le même temps, [plusieurs recours sont lancés](#) devant le Tribunal administratif d'Amiens par des habitants hostiles au projet ainsi que de [la mairie de Dreuil-lès-Amiens qui considère que le lieu d'implantation choisi est trop proche des habitations.](#)

Contre le préfet de la Somme, l'Association pour le maintien de la qualité de vie à l'ouest amiénois réclame, ainsi, l'annulation de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 et la condamnation de l'État au paiement d'une somme de 3 000 euros.

Victoire pour les opposants au projet de méthaniseur de Dreuil-lès-Amiens et Ailly-sur-Somme ! La mort dans l'âme, la SAS La Forêt a décidé de l'abandonner. Elle l'a fait savoir à la préfecture de la Somme via un courrier, daté du 9 novembre 2023, que nous avons pu consulter.

Compte tenu « du très gros retard » pris, « du contrat de gaz qui court », « de l'évolution des données économiques », des recours devant le Tribunal administratif de la commune de Dreuil-lès-Amiens et d'une association et des « très probables blocages » à venir, la SAS La Forêt est arrivée à la conclusion que le projet n'était « plus viable », écrit le président de La Forêt Benoît Corsyn. Quand bien même le TA trancherait en faveur des porteurs du projet. « Aussi, afin de limiter les coûts et donc les pertes pour chacun, sur conseil de notre avocat, nous avons décidé de mettre fin au projet. Pour cela nous vous demandons à grand regret d'annuler l'arrêt d'ICPE du 28 octobre 2021 ».

## « On ne nous a laissé aucune chance »

Contacté ce lundi 8 janvier, Benoît Corsyn ne souhaite pas commenter outre mesure l'abandon de ce projet qui a fait couler beaucoup d'encre et qui, selon lui, a été « maltraité » médiatiquement. En son nom propre, il se dit très amer envers les opposants : « Mes propos n'engagent que moi mais j'espère sincèrement que les habitants d'Ailly, Dreuil et Saveuse paieront le plus cher possible leur énergie ! Dans toutes les régions de France, y compris chez nous, à Cottenchy et Estrées-sur-Noye, les unités de méthanisation permettent de maintenir le coût de l'énergie au plus bas. Je suis désolé pour les foyers modestes mais là on marche sur la tête. »

Les porteurs du projet n'ont-ils finalement pas péché dans la pédagogie ? « Non, le problème est qu'il y a eu trop de désinformation autour de ce projet, on a fait peur aux gens ! rétorque Benoît Corsyn. Des politiques ont aussi retourné leur veste, nous ont chié (sic) dans les bottes ! Le comble, c'est que nous étions prêts à travailler sur certains points du projet pour lever des doutes, voire à modifier des choses, mais on ne nous a jamais laissé cette chance. Une fois le pavé lancé dans la mare, il n'y avait plus moyen de discuter avec les opposants qui multipliaient les actions. »



Le projet de méthaniseur ne se fera pas sur les communes de Dreuil et Ailly-sur-Somme.

## La préfecture de la Somme demande au tribunal administratif un « non-lieu à statuer »

À la suite du courrier d'abandon du projet, la préfecture de la Somme a, de son côté, « abrogé », le 23 novembre 2023, son arrêté portant enregistrement de l'ICPE du 28 octobre 2021. En clair, les dispositions autorisées pour les installations projetées à Ailly-sur-Somme et Dreuil-lès-Amiens n'ont plus lieu d'être après ce nouvel arrêté préfectoral signé par le secrétaire général Emmanuel Moulard.

Ce dernier a, dans la foulée, écrit à la présidente du Tribunal administratif d'Amiens, Florence Demurger, pour demander - argumentaire juridique à l'appui - de prononcer « un non-lieu à statuer » dans la requête de l'Association pour le maintien de la qualité de vie à l'ouest amiénois contre le préfet de la Somme.



MENU



Le journal



Vidéos

Accueil [HT Amiens](#)

# La mairie de Dreuil-lès-Amiens satisfaite et vigilante à la fois

<https://www.courrier-picard.fr/id481910/article/2024-01-08/la-mairie-de-dreuil-les-amiens-satisfaite-et-vigilante-la-fois>

Par Bakhti Zouad

Publié: 8 Janvier 2024 à 17h57

Temps de lecture: 2 min

L'abandon du projet de méthaniseur a été annoncé, ce dimanche 7 janvier, aux habitants de Dreuil-lès-Amiens, par le maire Maria Trefcon lors de la cérémonie des vœux. Une « *bonne nouvelle due à la mobilisation commune des élus et des administrés* », estime l'élue, contactée ce lundi 8 janvier. « *C'est un soulagement. Nous n'étions pas opposés à la nature de ce projet mais bien à son implantation sur un plateau surplombant la commune, rappelle Mme Trefcon. Le terrain d'implantation se trouve sur un couloir de ruissellement inscrit au Plan de prévention du risque inondation (PPRI) depuis 2010. On craignait que les eaux ne soient déviées par le méthaniseur pour atteindre une zone habitée.* »

Maria Trefcon, au nom de la commune, n'entend, toutefois, pas signer le désistement de la procédure entamée au tribunal administratif. « *La préfecture nous l'a demandé mais je refuse, indique l'édile. Pour la simple et bonne raison que la commune a engagé des frais (évalués à environ 3 000 euros selon nos informations). C'est de l'argent public, c'est pourquoi nous souhaitons que la procédure aille au bout afin d'obtenir le dédommagement de l'argent engagé. C'est un peu trop facile sinon...* »

Contactée, la préfecture de la Somme n'a pas répondu à nos sollicitations, ni l'Association pour le maintien de la qualité de vie à l'ouest amiénois.